

Convention de promesse de don



Il est convenu entre l'association :

Productions associées asbl / 08928 les films du projectionnistes, rue Émile Féron, 70 à 1060 Bruxelles ;
valablement représenté par Frédéricq Bianchet en qualité d'administrateur de l'activité.

Adresse de correspondance : Frédéricq Bianchet rue Renardi, 7 à 4000 Liège ;
et le donateur * :

Nom :

Prénom :

Numéro national :

Adresse :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

ce qui suit :

une promesse de don (à partir de 25 € pour une personne seule, ou 50 € pour une famille, votre nom ou le nom de votre famille peut apparaître au générique et/ou sur le site web) : (faire choix ci-dessous).

au choix entre 1 et 24,99 € : montant choisi : _____ €

de 25,00 € (pour personne seule) ou 50 € (pour famille)

(à votre choix : montant supérieur à 25 euros, à inscrire ici : _____ €)

est faite de manière formelle ce jour par le donateur et est à affecter au financement du projet « Friendship develops an edge » (titre provisoire), film documentaire à propos de KIP HANRAHAN produit par Les films du projectionniste et à réaliser par Frédéricq Bianchet.

Veillez verser votre don, ce jour, sur le compte :

Frédéricq Bianchet

068-2471699-69 ou IBAN BE71 0682 4716 9969 avec la communication « Don au film KIP ».

Mon nom pourra être crédité au générique : OUI - NON (biffer la mention inutile.)

Mon nom pourra être crédité sur le site lesfilmsduprojectionniste.be : OUI - NON (biffer la mention inutile.)

(Indiquez la mention voulue pour personne seule ou famille _____)

Fait en double exemplaire,

à _____, le _____,

**Frédéricq Bianchet
Productions associées / 08928
les films du projectionniste,
pour accord,**

Le donateur, pour accord, (signature svp.)

* Les traitements de vos données personnelles sont soumis à la loi belge (Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).